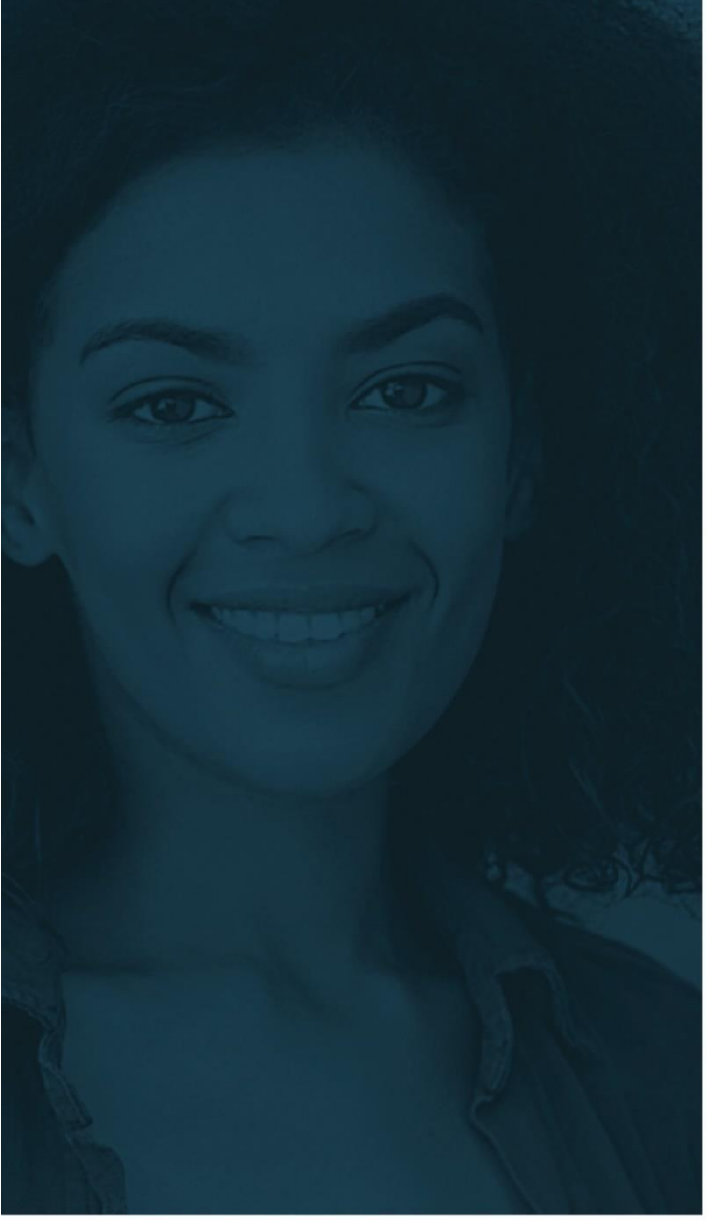

iae SAINT-ÉTIENNE
School of Management

LE LIVRET DES ÉTUDES

MASTER MANAGEMENT DE PROJET (MP)

Table des matières

1 PRESENTATION DU MASTER MP 3

1.1 Vos interlocuteurs 4

1.2 Objectifs 5

1.3 Chiffres clés 5

1.4 Débouchés 6

1.5 Maquette pédagogique 7

1.6 Calendrier 11

1.7 Conseil de perfectionnement 12

2 REGLEMENT DES ETUDES 12

3 ALTERNANCE 12

4 SPECIFICITES DES EVALUATIONS DANS LE MASTER MP 13

4.1 Professionnalisation et évaluation par compétences 13

4.2 UE « Pratique Professionnelle et Réflexivité » 13

4.3 ECUE « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, Insertion professionnelle » 14

4.4 Conditions de validation du Master 14

5 ASSIDUITE ET GESTION DES ABSENCES 15

5.1 Rappel des dispositions du règlement des études de l'IAE 15

5.2 Spécificités en alternance 16

6 REPRENDRE SES ETUDES EN MASTER MP 17

IAE de Saint-Etienne
2 rue Tréfilerie Bâtiment F- 42100 Saint-Etienne cedex 2
iae@univ-st-etienne.fr
iae.univ-st-etienne.fr

1 PRESENTATION DU MASTER MP

Le Master Management de Projet forme à et par la gestion de projets et permet d'acquérir les **compétences indispensables pour concevoir et piloter des projets de transformation dans des environnements organisationnels et managériaux variés**.

Le Master est à la fois tourné vers les métiers de la gestion de projet à proprement parler (chef de projet, assistant chef de projet, …) mais aussi, de façon principale, plus largement vers les métiers de l'encadrement qui intègrent de plus en plus une compétence projet.

Sur deux années en alternance, le master forme des cadres capables d'exercer des responsabilités dans les différentes spécialités du management de l'entreprise.

Dans le cadre de leur alternance, les apprenants conduisent un projet stratégique dans une entreprise. Ce projet peut être en lien avec différents domaines : achat, gestion des ressources humaines, gestion des systèmes d'information, qualité, logistique, marketing, , , , , création d'entreprise, etc.

Le programme des cours est construit pour développer les capacités des apprenants à conduire des projets en entreprise. Il comprend des apports dans différentes spécialités de gestion ainsi qu'une démarche de management de projet basée sur l'analyse des pratiques managériales vécues.

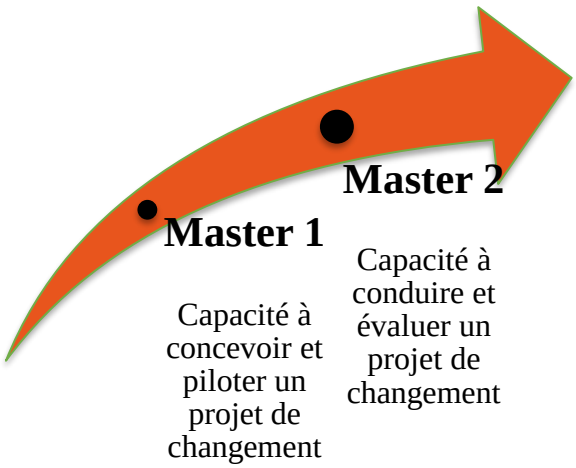

Basé sur une pédagogie active, qui place l'apprenant en situation d'*acteur de sa formation*, le Master est fondé sur des valeurs de *responsabilité*, *engagement, et proximité.*

1.1 Vos interlocuteurs

- **Gestionnaire de scolarité : Fanny CHARVOLIN**

Démarches administratives, notes, absences, emploi du temps.

fanny.charvolin@univ-st-etienne.fr / 04 77 42 13 33

- **Responsables pédagogiques : Aurélie MERLE (M1) et Manel ABDELJALIL-DINE (M2)**

Suivi pédagogique du groupe, coordination des cours, attribution des tuteurs pédagogiques, lien avec les partenaires, etc.

aurelie.merle@univ-st-etienne.fr

manel.dine@univ-st-etienne.fr

- **Cellule Insertion Professionnelle de l'IAE**

Accompagnement dans la recherche d'alternance : conseils sur vos outils de candidature, diffusion des offres de nos partenaires, mise en relation avec des professionnels

Théo BONNEVIALLE, chargé des relations entreprises, référent stage, alternance et taxe d'apprentissage - t.bonnevialle@univ-st-etienne.fr / 06 38 46 68 97

Julie ROLLAND, chargée d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - julie.rolland@univ-st-etienne.fr / 04 77 42 16 09

- **Responsable des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation Forma-Sup**

Pour tout renseignement administratif : Mathilde Guiot-Rousset (CFA Forma-Sup Ain-Rhône-Loire) - mguiot@formasup-arl.fr

- **Tuteur pédagogique**

Déterminé à la rentrée en fonction de la mission de l'apprenant, il s'agit d'un enseignant permanent à l'IAE Saint-Etienne. Suivi personnalisé de l'apprenant, visite dans la structure d'accueil, interlocuteur privilégié de l'établissement et de l'apprenant. Les coordonnées du tuteur pédagogique seront communiquées en octobre.

- **Intervenants**

L'annuaire UJM disponible sur le site de l'université permet d'accéder aux mails universitaires de tous les intervenants de la formation.

1.2 Objectifs

Les enseignements dispensés visent l'acquisition et le renforcement de compétences :

- **Transversales orientées vers la conduite du changement :** Management d'équipe, communication & leadership, méthodologie de gestion de projet, analyse des pratiques managériales…

- **Disciplinaires d'expertise,** permettant un approfondissement de projets dans leurs dimensions plus techniques : achats, logistique, RH, marketing, finance …

1.3 Chiffres clés

- 30 ans d'existence
- Un réseau de plus de 3000 anciens

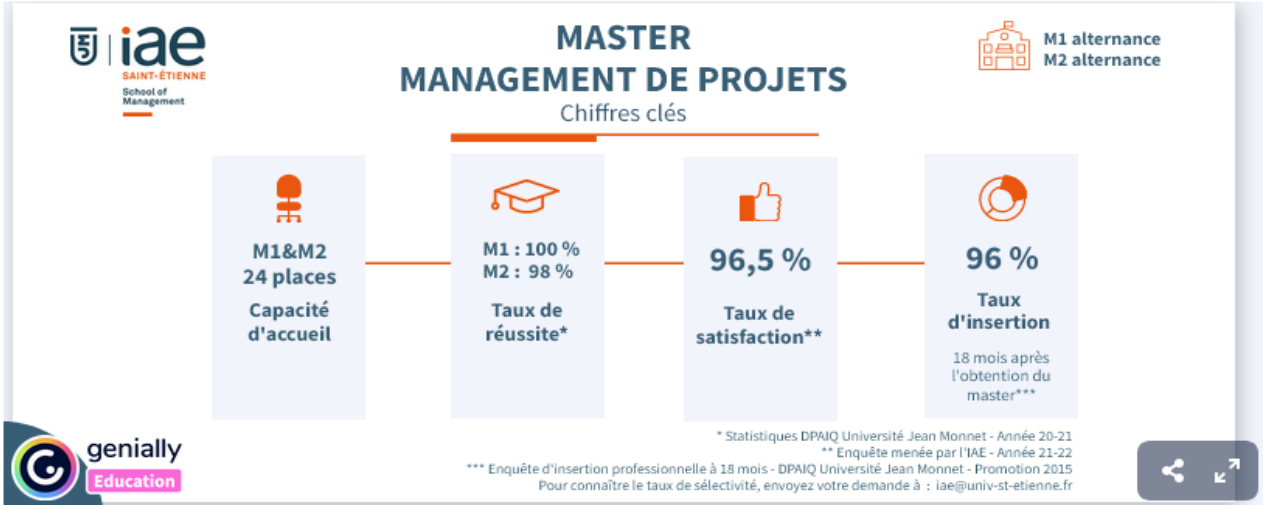

1.4 Débouchés

Un Master généraliste pour des postes à responsabilité

Direction opérationnelle	• Responsable qualité, • Responsable logistique (…)
Conseil	• Consultant interne • Consultant en cabinet d'audit
Marketing / commercial	• Chef de produit • Ingénieur d'affaires
GRH	• Responsable Ressources Humaines • Responsable Formation • Chargé de recrutement

1.5 Maquette pédagogique

MASTER 1 SEMESTRE 7	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE1. Communication dans un environnement multiculturel	**5**	**54**
Anglais		40
Plan de communication		14
UE2. Marketing appliqué	**5**	**47,5**
Comportement et psychologie du consommateur		16
Marketing des services		14
E-marketing		17,5
UE3. Managements des acteurs du projet	**5**	**58,5**
Communication & leadership 1		17,5
Management d'équipe		27
Gestion des compétences		14
UE4. Managements des process opérationnels	**5**	**42**
Achat		14
Outils logistiques		14
Processus qualité		14
UE5. Méthodologie de projet	**5**	**45,5**
Gestion de projets		24,5
Conduite de projets digitaux et agilité		21
UE6. Management stratégique et financier du projet	**5**	**49**
Contrôle de gestion		17,5
Finance d'entreprise		17,5
Business models innovants		14

MASTER 1 SEMESTRE 8	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE7. Pratique professionnelle et réflexivité	**30**	**76,5**
Rencontres du Management	1	10,5
Analyse de la pratique managériale		21
Insertion professionnelle		7
Groupe de projet et engagement sociétal	2	38
Module recherche en management (optionnel)	2	24
Expérience professionnelle	9	_
Rapport professionnel	9	_
Mémoire de spécialité	9	_

En M1 :

373,5 heures de cours

137,5 heures d'accompagnement (travaux de groupe, rapports de fin d'étude et participation aux conférences)

Soit 511 heures.

MASTER 2 SEMESTRE 9	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE8. Communication dans un environnement multiculturel	**5**	**54**
Anglais		40
Communication et leadership 2		14
UE9. Processus de gestion	**5**	**49**
Evaluation des entreprises		17,5
Responsabilité sociétale des organisations		17,5
Pilotage des systèmes d'information		14
UE10. Processus stratégiques	**5**	**59,5**
Management de la relation client		17,5
Pilotage stratégique		17,5
Business Intelligence		14
Management et qualité de vie au travail		10,5
UE11. Audit des opérations	**5**	**45,5**
Supply chain		17,5
Management de la performance par les processus		14
Audit d'un projet		14
UE12. Pilotage de projet entrepreneurial et d'innovation	**5**	**46**
Management de l'innovation et agilité		21
Projet entrepreneurial		21
Droit de la propriété intellectuelle		4
UE13. Management des ressources humaines	**5**	**59,5**
Audit social		14
Management d'équipe interculturelle		21
Méthodes de négociation dans la conduite de projets		10,5
Management des connaissances		14

MASTER 2 SEMESTRE 10	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE14. Pratique professionnelle et réflexivité	**30**	**87**
Rencontres du Management	1	10,5
Analyse de la pratique managériale		21
Insertion professionnelle		7
Recherche en sciences de gestion		10,5
Groupe de projet et engagement sociétal	2	38
Module recherche en management (optionnel)	2	24
Expérience professionnelle	9	_
Rapport professionnel	9	_
Article de recherche	9	_

En M2 :

400,5 heures de cours

75,5 heures d'accompagnement (travaux de groupe, rapports de fin d'étude et participation aux conférences)

Soit 476 heures

1.6 Calendrier (*sous réserve de validation par les instances universitaires)*

Calendrier 2025-2026

Composante	IAE de Saint Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours	Management de projet
Régime d'inscriptio	Alternance
Année d'études	1ère année

	Cours en présentiel à l'Université
	en Entreprise : contrat appr / pro
	Week-end
FÉRIÉ	Jours fériés réglementaires

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
1	V		1	L		1	M		1	S	FÉRIÉ	1	L		1	J	FÉRIÉ	1	D		1	D		1	M		1	V	FÉRIÉ	1	L		1	M		1	S		1	M	
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V		2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J		2	D		2	M	
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S		3	M		3	M		3	V		3	D		3	M		3	V	JURY SEM. 9	3	L		3	J	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S		4	M		4	V	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L		5	J		5	J		5	D		5	M	SOUTENANCE SPE	5	V		5	D		5	M		5	S	
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M		6	V		6	V		6	L	FÉRIÉ	6	M		6	S		6	L		6	J		6	D	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V		7	L	
8	V		8	L		8	M		8	S		8	L		8	J		8	D		8	D		8	M		8	V	FÉRIÉ	8	L		8	M		8	S		8	M	
9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J		9	D		9	M	
10	D		10	M		10	V		10	L		10	M		10	S		10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		10	V		10	L		10	J	JURY SEM. 10
11	L		11	J	Rentrée	11	S		11	M	FÉRIÉ	11	J		11	D		11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		11	S		11	M		11	V	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L		12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D		12	M		12	S	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M		13	V		13	V		13	L		13	M		13	S		13	L		13	J		13	D	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S		14	M		14	J	FÉRIÉ	14	D		14	M	FÉRIÉ	14	V		14	L	
15	V	FÉRIÉ	15	L		15	M		15	S		15	L		15	J		15	D		15	D		15	M		15	V		15	L		15	M		15	S	FÉRIÉ	15	M	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L		16	L		16	J		16	S		16	M		16	J		16	D		16	M	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S		17	M		17	M		17	V		17	D		17	M		17	V		17	L		17	J	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D		18	M		18	M		18	S		18	L		18	J		18	S		18	M		18	V	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L		19	J		19	J		19	D		19	M		19	V	Fin des cours	19	D		19	M		19	S	
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M		20	V		20	V		20	L		20	M		20	S		20	L		20	J		20	D	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M		21	V		21	L	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J		22	D		22	D		22	M		22	V		22	L		22	M		22	S		22	M	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M		23	V		23	L		23	L		23	J		23	S		23	M	SOUTENANCE PRO	23	J		23	D		23	M	
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S		24	M		24	M		24	V		24	D		24	M		24	V		24	L		24	J	
25	L		25	J	SEMINAIRE	25	S		25	M		25	J	FÉRIÉ	25	D		25	M		25	M		25	S		25	L	FÉRIÉ	25	J		25	S		25	M		25	V	
26	M		26	V	SEMINAIRE	26	D		26	M		26	V		26	L		26	J		26	J		26	D		26	M		26	V		26	D		26	M		26	S	
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M		27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L		27	J	RATTRAP.	27	D	
28	J		28	D		28	M		28	V		28	D		28	M		28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M		28	V	RATTRAP.	28	L	
29	V		29	L		29	M		29	S		29	L		29	J					29	D		29	M		29	V		29	L		29	M		29	S		29	M	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M		30	V					30	L		30	J		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	
31	D					31	V					31	M		31	S					31	M					31	D					31	V		31	L				

1.7 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement réunit annuellement des enseignants, des professionnels ainsi que des étudiants et des diplômés. Il est consulté sur le contenu des programmes, les modalités pédagogiques, les conditions de sélection à l'entrée des étudiants (…) en relation avec l'évolution des débouchés professionnels.

2 REGLEMENT DES ETUDES

Réaliser le Master Management de Projet nécessite de se conformer au :

- Règlement général des études de l'Université Jean Monnet

- Règlement spécifique des études de l'IAE Saint-Etienne.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Université Jean Monnet.

3 ALTERNANCE

La formation se déroule dans le cadre d'un **contrat salarié d'alternance** avec une durée minimale de 28 semaines en entreprise **en M1 et en M2** (cf règlement spécifique des études à l'IAE pour le détail).

Le rythme est de l'ordre de 2 semaines dans sa structure d'accueil en moyenne (+ tous les mercredis des périodes de formation) / 2 semaines en formation à l'IAE (cf planning au point précédent) en moyenne.

L'alternant est présent dans la structure d'accueil tous les mercredis sur les périodes de cours.
Si la structure est éloignée géographiquement, l'alternant peut travailler à distance ce jour-là, en accord avec son employeur.

Deux types de contrats sont possibles : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Comme spécifié dans le règlement général des études à l'UJM et dans le règlement spécifique de l'IAE, dans le cadre d'une formation en alternance :

« Le contrat de formation en alternance signé entre l'étudiant, l'entreprise et le centre de formation considère deux lieux de formation pour l'alternant : le centre de formation et l'entreprise. L'entreprise ne doit donc pas mettre en vacances l'alternant pendant des périodes de cours ; inversement, l'alternant doit être présent en cours. L'assiduité est obligatoire et contrôlée pour toutes les formations par alternance. Le manquement à l'obligation d'assiduité est un motif de rupture du contrat de travail avec l'employeur.

En cas de rupture du contrat de travail en cours d'année, l'alternant pourra soit continuer sa formation en l'état s'il devient titulaire d'un nouveau contrat de travail avec un autre employeur, soit réintégrer

la formation initiale classique si elle existe. A défaut, la formation par alternance ne pourra se poursuivre ».

Plus d'informations (rémunérations, avantages, aides, etc) : https://www.formasup-arl.fr/alternant

4 SPECIFICITES DES EVALUATIONS DANS LE MASTER MP

4.1 Professionnalisation et évaluation par compétences

La professionnalisation est au cœur du projet du département management depuis sa création. C'est un trait commun aux formations en gestion, dans les universités ou les écoles, en raison de la nature singulière des sciences de gestion, centrées sur la compréhension et la construction de l'action collective. Mais c'est aussi une volonté particulière du département management : aller plus loin dans la professionnalisation afin de mieux intéresser les étudiants et de favoriser leur recrutement après la formation.

Nous avons développé la professionnalisation sur de nombreux plans, en particulier :

- L'existence d'une expérience professionnelle significative (entre 50% et 70% du temps de formation sur le terrain professionnel),
- son importance dans l'obtention du diplôme (près de la moitié des crédits ECTS),
- l'animation d'une partie des cours par des praticiens (en moyenne 50%, toute formation confondue),
- les séances d'analyse de la pratique qui permettent de développer des savoirs expérientiels en partant du vécu managérial des étudiants,
- et depuis 2010, un système d'évaluation des compétences quel que soit le statut de l'étudiant : stagiaire, apprenti ou en contrat de professionnalisation.

En 2023, nous proposons de faire évoluer le dispositif d'évaluation : (1) en passant de 4 niveaux d'évaluation à 6 niveaux, permettant une analyse plus fine du niveau d'acquisition des compétences, (2) en supprimant la note, au profit d'une logique de pourcentage d'acquisition de la compétence ; 100% relevant de l'expertise. La transformation en note se fait désormais automatiquement en fonction du pourcentage d'acquisition estimé par l'évaluateur.

Le tableau ci-dessous présente les 6 niveaux d'acquisition des compétences.

Niveau d'acquisition	Non acquis	acquis très insuffisant	en cours d'acquisition	acquis	maîtrisé	expert
Pourcentage d'acquisition	0	20%	40%	60%	80%	100%
Explicitation	Aucun critère attendu n'est satisfait	Compétence insuffisamment acquise, très peu de critères sont satisfaits	Compétence en cours d'acquisition, une partie significative des critères reste à acquérir	Compétence acquise dans la plupart de ses dimensions, la plupart des critères sont acquis	Compétence acquise dans toutes ses dimensions, tous les critères (ou presque tous) sont acquis	A dépassé les objectifs attendus et/ou est en capacité de former un collaborateur

4.2 UE « Pratique Professionnelle et Réflexivité »

En lien avec son alternance, l'apprenant sera évalué chaque année via :

- Une **évaluation professionnelle**, sur la base d'une grille de compétences nominative transmise par le tuteur enseignant. Selon la nature des missions, l'étudiant peut être amené à travailler tout ou partie des compétences proposées dans cette grille : il est demandé de n'évaluer que la partie confiée à l'alternant. L'évaluation peut être effectuée par le tuteur professionnel selon les pratiques usuelles ou les procédures de l'entreprise. En particulier, elle peut faire l'objet de discussion avec l'étudiant, de formulation d'objectifs. Elle peut être réalisée à la fin de l'expérience professionnelle ou réalisée de façon progressive à partir de bilans intermédiaires. Cette grille de compétence sera remise au tuteur enseignant pour la soutenance professionnelle.

- Un **rapport professionnel** en M1 et M2 à remettre à son tuteur universitaire et à son maître d'apprentissage. Ce rapport est évalué uniquement par le tuteur universitaire. Un cahier des charges est transmis à l'étudiant en M1 et en M2.

- Une **soutenance professionnelle** collective en M1 et en M2, à laquelle sont conviés les maîtres d'apprentissage. Il s'agit pour plusieurs alternants de présenter leur projet en entreprise devant les différents maîtres d'apprentissage et devant leur tuteur pédagogique. Suite aux différentes présentations, les tuteurs professionnels questionnent les alternants et les évaluent d'une manière collégiale. Un retour individualisé est ensuite fait à l'alternant.

- Un **rapport de spécialité (M1) et un article de recherche (M2)** qui ont pour objectif de confronter la théorie et le terrain à partir d'une problématique utile pour l'entreprise. Le maitre d'apprentissage pourra être consulté quant au choix de la problématique et peut s'il le souhaite participer à la soutenance. Cette partie est évaluée uniquement par le tuteur universitaire.

4.3 ECUE « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, Insertion professionnelle »

Comme spécifié dans le règlement spécifique des études à l'IAE , « pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury ».

4.4 Conditions de validation du Master

Est déclaré titulaire du Master Management de Projet l'étudiant qui remplit les deux conditions suivantes pour les semestres 7, 8, 9 et 10 :

- Aucune absence injustifiée lors des contrôles de connaissances et compétences ;

- Une moyenne générale par semestre supérieure ou égale à 10/20 (non compensation des semestres)

Les éléments détaillés sur la validation des crédits et de l'année, mentions, rattrapage et redoublement sont disponibles dans le règlement des études spécifique de l'IAE.

5 ASSIDUITE ET GESTION DES ABSENCES

5.1 Rappel des principales dispositions du règlement des études de l'IAE

- **Assiduité obligatoire pour toute activité pédagogique (hormis les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité)**

Chargé d'assurer le bon fonctionnement de son groupe, l'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard peut être assimilé à une absence injustifiée. L'expulsion de l'étudiant lors d'une séance pour mauvais comportement ou travail non fait peut également être assimilée à une absence injustifiée. Le contrôle de l'assiduité est de la compétence des enseignants. Il peut être réalisé sur la base de feuilles d'émargement. Le fait de falsifier une feuille d'émargement est passible d'une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'université (…)

- **Absences aux épreuves de contrôle des connaissances**

Une absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences en 1ère session ne permet pas de se présenter à la session de rattrapage sauf dérogation du jury dès lors que le règlement de la formation prévoit une session de rattrapage.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la 2nde session de rattrapage, la note obtenue à la première session sera automatiquement retenue comme note finale.

- **Comportements inappropriés**

Tout cas d'incivilité ou de comportement inapproprié ou abusif, quel que soit le type d'enseignement concerné (cours, TD, TP, …) ou épreuve de contrôle, de non- respect du règlement des études ou du règlement intérieur, d'usage de faux certificats (notamment médicaux) peut faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire (…)

5.2 Spécificités en alternance

Comme spécifié dans le règlement général des études à l'UJM et dans le règlement spécifique de l'IAE, dans le cadre d'une formation en alternance :

« La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation. Cela implique que :

- Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'étudiant – salarié (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.

- Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.

- Les absences pour évènements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.

- Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.

L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'étudiant salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'étudiant – salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises. »

6 REPRENDRE SES ETUDES EN MASTER MP

Vous souhaitez reprendre des études en vue d'obtenir un diplôme national : vous relevez de la formation continue si vous remplissez l'une des conditions suivantes à la date officielle de démarrage de la formation visée :

- Vous avez interrompu vos études depuis 2 ans ou plus
- Vous étiez précédemment inscrit en Formation Continue
- Vous êtes inscrit à France Travail
- Votre formation est prise en charge par un tiers (OPCO, COPIR, CPF, etc.) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- Vous êtes salarié en congé de formation professionnelle (CPF de Transition, CFP, …) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)

Un service de formation continue à l'université est dédié à l'accompagnement des professionnels en reprise d'études. Au-delà de leur mission d'information sur votre projet de reprise d'études, il assure les relations entre votre employeur, France Travail et l'Université.

A ce titre, il établit les documents administratifs que génère votre statut (demande de congé de formation, plan de formation, devis, attestation d'inscription à un stage de formation, …). Il assure également votre suivi d'assiduité de manière mensuelle afin de maintenir le paiement de vos droits (dans le cadre de votre congé ou de votre indemnisation France Travail).

Des réunions d'informations collectives précisant les démarches administratives selon votre situation professionnelle sont régulièrement organisées. Il est fortement recommandé d'y assister. Vous trouverez le planning des réunions ainsi que des informations complémentaires au lien suivant :

https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/formation-continue/reprise-d-etudes.html

Votre contact : Séverine OLAGNON (service universitaire de formation continue)

ftlv-pre-vae@univ-st-etienne.fr

Dernière actualisation le 25/04/2025